

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2015

---

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS21

présenté par  
Mme Huillier, rapporteure

-----

### ARTICLE 30 BIS A

Substituer à l'alinéa 6, les trois alinéas suivants :

« 3° L'article L. 241-3-2 est ainsi modifié :

« *a*) Au premier alinéa, le mot : « préfet », est remplacé par les mots : « représentant de l'État dans le département » ;

« *b*) Après le premier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé : ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.